

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze et le 12 mars à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Chaouilley, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Éric PERROTEZ, Maire de la Commune.

Étaient présents : Pascale CHONÉ, Jacques COLIN, Patrick HALGUE, Guy NAJOTTE, Alexandre NOËL, Éric PERROTEZ, David RABUEL, Jean-Bernard VOGIEN.

Absent : Nicolas VALANCE

Secrétaire de séance élu : David RABUEL

en présence de M.T. CREPIN-NICOLAS, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 40 minutes.

7/14

### Comptes Administratifs et comptes de gestions 2013 Budget commune et assainissement Présentés par Alexandre NOËL

1) Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	13 040,85	0,00	3 499,44
Opérations de l'exercice	0,00	1 496,86	2 900,92	2 675,70
<b>Totaux</b>	<b>0,00</b>	<b>14 537,71</b>	<b>2 900,92</b>	<b>6 174,94</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0,00</b>	<b>14 537,71</b>	<b>0,00</b>	<b>3 274,22</b>

2) Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget Commune, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	183,63		0,00	64 629,57
Opérations de l'exercice	41 351,35	27 522,81	68 862,58	90 538,10
<b>Totaux</b>	<b>41 534,98</b>	<b>27 522,81</b>	<b>68 862,58</b>	<b>155 167,67</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>14 012,17</b>			<b>86 305,09</b>

3) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4) Vote à l'unanimité pour les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8/14

### Affectation des résultats 2013 : Budgets assainissement et commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Éric PERROTEZ, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif de l'exercice 2013 présente les résultats suivants

Fonctionnement : excédent 3 274,22 €

Investissement : excédent 14 537,71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 8

Sauf pour DCM 7/14 : 7 présents, 7 votants

Conseillers convoqués le 7 mars 2014 / Date d'affichage le 14 mars 2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 14 mars 2014

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 3 274,22 €

Nombre de suffrages exprimés : 8 Votes : Pour : 8

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 budget commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif de l'exercice 2013 présente les résultats suivants :

Fonctionnement : excédent 86 305,09 €

Investissement : déficit 14 012,17 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 72 292,92 €

Affectation en réserves (compte 1068) 14 012,17 €

Nombre de suffrages exprimés : 8 Votes : Pour : 8

9/14

## Comptes de gestion commune et assainissement

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite des comptes de gestion pour le budget commune et assainissement.

Il constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le conseil vote à l'unanimité pour les résultats définitifs des comptes de gestion.

10/14

## Budgets primitifs assainissement et commune

### Budget assainissement

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	14 537,71	0,00	3 274,22	0,00	17 811,93
Opérations de l'exercice	17 037,71	2 500,00	6 241,22	2 967,00	23 278,93	5 467,00
<b>Totaux</b>	<b>17 037,71</b>	<b>17 037,71</b>	<b>6 241,22</b>	<b>6 241,22</b>	<b>23 278,93</b>	<b>23 278,93</b>

Nombre de suffrages exprimés : 8 Votes : Pour : 8.

### Budget commune

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés	14 012,17			72 292,92	14 012,17	72 292,92
Opérations de l'exercice	83 606,84	97 619,01	168 029,92	95 737,00	251 636,76	193 356,01
<b>Totaux</b>	<b>97 619,01</b>	<b>97 619,01</b>	<b>168 029,92</b>	<b>168 029,92</b>	<b>265 648,93</b>	<b>265 648,93</b>

Nombre de suffrages exprimés : 8. Votes : Pour : 8

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 8

Sauf pour DCM 7/14 : 7 présents, 7 votants

Conseillers convoqués le 7 mars 2014 / Date d'affichage le 14 mars 2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 14 mars 2014

# Commune de Chaouilley

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

11/14

## Adhésion à MMD 54

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : » Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Vu la délibération du Conseil Général de Meurthe et Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

Décide :

- D'adhérer à l'EPA
- D'approuver les statuts,
- De désigner le Maire comme son représentant titulaire à MMD 54 et le 1er adjoint comme son représentant suppléant.
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondante.

12/14

## Adhésion à la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine œuvre sur toute la France à la sauvegarde du petit patrimoine rural et populaire (lavoirs, églises, chapelles, maisons privées, anciens ateliers, petits châteaux, tableaux, chemins de croix, calvaires, orgues, vitraux...). Tout ce patrimoine n'est pas inscrit aux monuments historiques.

La délégation Lorraine a lancé 70 souscriptions en 2013 pour le patrimoine de Lorraine.

Près de nous, le Satyre de Vézelize, l'Église de Battigny, la passerelle Mangin à Richardménil ont bénéficié de l'aide de la Fondation.

En projets 2014, sur le secteur, l'église de Dommarie-Eulmont, la chapelle de Xirocourt et de Voinémont.

Le principe est de créer une souscription et la Fondation verse le même montant que celui réuni par la souscription pour le projet.

D'autres projets sont aussi réalisés sans souscription.

L'adhésion pour une petite commune est de 50 € minimum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour le montant minimum de 50 €
- Et autorise Le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

13/14

## Questions diverses

### Information sur les affouages

Afin de répondre à des remarques erronées et après renseignements pris auprès de l'ONF, le Maire informe qu'il a droit, tout comme les conseillers et les garants à une part d'affouage.

### Demande de subvention ponctuelle

Nous avons reçu une demande de subvention ponctuelle de l'association YAKA DANSER pour la création d'un spectacle pour les 30 ans de bénévolat de sa Présidente, Véronique VALDENAIRE.

Au vu du nombre d'adhérents de l'Association provenant de Chaouilley et de l'utilité de l'Association, le conseil décide, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 50 €.

Conseillers élus : 9 – Conseillers présents : 8 - Conseillers votants : 8

Sauf pour DCM 7/14 : 7 présents, 7 votants

Conseillers convoqués le 7 mars 2014 / Date d'affichage le 14 mars 2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification le 14 mars 2014

---

# Commune de Chaouilley

---

6, Grande Rue

54330 Chaouilley

## Tours de garde pour les élections

Monsieur le Maire rappelle le tableau des tours de garde et informe que chaque conseiller doit trouver un remplaçant parmi les électeurs de la commune en cas d'indisponibilité.

## Travaux 2014 : résultat de l'appel d'offres

L'entreprise STEPHANI de Saint Firmin, mieux-disant, a été retenue pour l'appel d'offres des travaux 2014 de reprise des usoirs.

L'offre est inférieure à l'estimation de la cellule ATESAT de la DDT. (15 300 € au lieu de 24 000 €).

Suite au dépôt d'une demande de subvention à Daniel REINER, sénateur, dans le cadre de la réserve parlementaire, nous avons eu une réponse positive pour une subvention exceptionnelle de 3 000 €.

## Radars Pédagogiques

Un radar sera livré par la communauté de communes. Pour qu'il puisse être installé alternativement aux quatre entrées de la commune, trois bras seront posés (40 € le bras) et trois branchements seront installés (200 € environ le branchement). Un bras et un branchement sont offerts avec la mise à disposition du radar.

Les quatre entrées du village auraient mérité la pose d'un radar. Vu le coût, il a été décidé de déplacer celui mis à disposition par la CCPS.

Suite à un tirage au sort, l'ordre d'installation sera :

1. Route de Vézelize
2. Route de Thorey
3. Route de Saxon-Sion
4. Route de Praye.

## Questions diverses

Le solde du remboursement du sinistre de la barrière devant l'école vient d'être versée par notre assureur, Groupama

## Remerciements

Le maire remercie les membres du Conseil à l'issue du dernier conseil du mandat.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 10 minutes

Fait les jours, mois et ans susnommés

Le Maire, **Éric PERROTEZ**